

VOUS VENEZ D'ARRIVER SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS ET VOUS SOUHAITEZ SCOLARISER VOTRE ENFANT

EANA : Élève Allophone Nouvellement Arrivé

Il s'agit d'élèves nouvellement arrivés en France, non scolarisés l'année précédente en France.

Les EANA peuvent être :

- des mineurs accompagnant leurs parents étrangers expatriés en France,
- des mineurs admis au titre de regroupement ou rapprochement familial,
- des mineurs accompagnant leurs parents en demande d'asile politique,
- des mineurs arrivés en France dans le cadre d'une procédure d'adoption,
- des mineurs isolés étrangers (CAMNA).

Votre enfant à moins de 11 ans (enfants nés entre 2017 à 2010) : vous devez contacter la mairie de votre commune de résidence :

- Noisy le sec : 1 Place du Maréchal Foch – 01 49 42 66 00
- Rosny sous Bois : 20 rue Claude Pernès – 01 49 35 37 00
- Romainville : Place de la Laïcité – 01 49 15 55 00

Votre enfant à plus de 11 ans et moins de 18 ans, vous habitez Noisy le Sec, Rosny sous Bois ou Romainville : prenez RDV auprès du CIO de Noisy le Sec au 01.48.49.85.86.

Attention pour cette nouvelle année scolaire 2021-2022 l'entrée en 6^{ème} concerne les élèves nés en 2010.

Vous serez tout d'abord reçu par un ou une psychologue de l'Éducation Nationale pour un entretien en présence de l'enfant concerné.

Dans un second temps, un enseignant fera si nécessaire passer des tests de positionnement en mathématiques et/ou en français (*pour les élèves francophones*).

Et enfin, le dossier de votre enfant sera étudié par la **Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN)** qui vous adressera un courrier avec le nom et l'adresse du collège ou du lycée qui accueillera votre enfant :

- soit en classe ordinaire pour les élèves francophones,
- soit en unité pédagogique (*UPE2A*) pour les élèves non francophones.

EANA – Documents à fournir lors du premier entretien

DOCUMENTS A FOURNIR LORS DU 1^{ER} ENTRETIEN AU CIO POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS ARRIVANT DE L'ÉTRANGER

MERCI DE VENIR AVEC LES DOCUMENTS ORIGINAUX ET SURTOUT LES PHOTOCOPIES

Documents administratifs :

- Pièce d'identité de l'élève avec photo,
- Pièce d'identité des parents ou du représentant légal,
- Extrait de l'acte de naissance et/ou copie du livret de famille (pages concernant le représentant légal et l'enfant).

Si les représentants légaux ne sont pas les parents : Attestation de tutelle ou délégation d'autorité parentale établie par un tribunal et pièce d'identité du tuteur.

Attention le certificat d'hébergement n'a pas la valeur d'une attestation de tutelle ou de délégation d'autorité parentale établie par un tribunal.

Photocopie de 2 justificatifs de domicile au nom du représentant légal de l'élève :

- Quittance (EDF/eau/GRDF) de moins de 3 mois,
- Contrat de location (bail) en cours de validité ou titre de propriété,
- Quittance d'assurance incendie, risques locatifs ou responsabilité civile pour le logement.

Les factures de téléphone, les quittances de loyer, les relevés d'identité bancaire, les justificatifs à l'adresse d'une société ne sont pas acceptés.

Documents scolaires du pays (facultatif) :

- Copie des bulletins trimestriels